

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR REMY MEURY (CS-POP), DÉPUTÉ (GROUPE VERTS ET CS-POP), INTITULÉE « COMMENT ARRIVE-T-ON A UN TEL MONTANT A TROUVER ? » (N° 3114)

Les informations peu favorables sont toujours plus complexes et risquées à diffuser que celles qui sont favorables. L'objectif prioritaire pour le calendrier de la communication à la fin de l'année dernière était de procéder comme chaque employeur responsable, à savoir partager avec le personnel les défis financiers pour initier rapidement à l'interne un questionnement du fonctionnement et des prestations. La mise à plat d'une préoccupation est en effet la première étape vers la quête de solutions à proposer aux dirigeants.

Le but est en effet d'obtenir des pistes d'amélioration en parallèle à l'élaboration du budget 2020. Si celles-ci devaient être acceptées par les organes décisionnels compétents, leurs effets financiers pourraient se déployer entre 2020 et 2023.

Cette précision ayant été apportée, nous nous permettons de répondre à la question suivante :

De quoi sont constitués les au moins 21 millions de francs non expliqués par la PF17 ou la RPT intercantonale ?

Pour apprécier les défis financiers de demain, il convient de prendre en compte non seulement la dynamique des recettes mais également celle des charges. Le plus souvent, l'Etat propose de nouvelles prestations sans même questionner voire remettre en cause l'offre et les structures existantes, ni même son fonctionnement. La poursuite d'une telle logique conduit inévitablement à une hausse des charges telle que constatée ces dernières années et plus largement depuis l'entrée en souveraineté du canton.

Ainsi, en appréciant les dix derniers exercices, une croissance annuelle moyenne des charges est constatée de l'ordre de 17 millions, soit 2%. Ce taux n'a toutefois pu être obtenu, respectivement contenu lors des années passées, que par des efforts particuliers, notamment par le programme OPTI-MA ou encore la non-indexation des salaires pour la fonction publique. Le Gouvernement considère qu'il ne peut plus renouveler de tels exercices sous cette forme.

Eu égard à l'évolution démographique, une inflation annuelle projetée à 0.8% et l'évolution attendue en matière de législation fédérale, sans oublier les sollicitations supplémentaires souhaitées par les élus cantonaux et celles rendues nécessaires par la digitalisation, il semble difficile de contenir la croissance de charges à un taux inférieur à 1,5% - 2%. Si cette progression des dépenses n'est pas remise en question, le Parlement et le Gouvernement devront s'efforcer de trouver chaque année dans le cadre du processus budgétaire un montant moyen de l'ordre de 15 à 20 millions, qui se cumulerait à chaque exercice si rien n'est entrepris. La plus grande partie de cette progression émane des charges de transfert pour lesquelles une croissance annuelle est projetée entre le budget 2019 et 2021 de l'ordre de 11 à 14 millions. L'évolution concerne, avant tout, les domaines de la santé (3 à 5 millions) et du social (3 à 6 millions). Les charges de personnel, pour leur part, pourraient progresser chaque année durant cette même période entre 3 et 5 millions. Les participations financières des communes et de la Confédération relatives à ces charges sont prises en considération au niveau de l'augmentation des recettes.

En résumé, le montant communiqué à la fonction publique de 45 millions intègre la croissance annuelle des charges, couplée au recul global net des recettes.

Les recettes fiscales dépendent avant tout de la création de richesses. Pour conserver cette création de richesses sur le territoire national et cantonal, il convient de mener à terme le projet fiscal (PF 17) lié désormais à la révision de l'AVS et nommé RFFA (réforme de la fiscalité et financement de l'AVS). Certes, des manques à gagner annuels sont attendus de l'ordre de 10 à 12 millions durant les premières années. Le retour sur investissement à travers l'élargissement de la base imposable permettra toutefois de réduire ce montant de manière durable. En cas de refus de la RFFA, il est certain a contrario que le départ de contribuables augmentera durablement le manque à gagner.

Le recul des recettes évoqué dans la question pourra être partiellement et temporairement compensé par un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire et par la croissance économique. Cette aide limitée dans

le temps permettra à l'Etat de concrétiser les effets durables souhaités par les réformes à mener actuellement. Ces mesures s'avèrent indispensables pour pouvoir relever le défi financier.

Les hypothèses pour l'évolution des recettes en 2020 et 2021 ne tiennent pas compte pour l'instant des incidences financières liées au référendum sur le report de la baisse fiscale et à l'initiative « Pour les plaques moins chères ! » en cours. L'évolution attendue est ainsi à prendre avec une certaine prudence comme toute projection avec des appréciations plus ou moins optimistes. Toutefois, la tendance qui se dégage mérite d'être prise en considération dans le cadre des réflexions nécessaires à mener dans une vision à moyen terme.

Tableau illustration
(chiffres exprimés en millions)

	B 2019	Projection 2020		Projection 2021		Projection 2021 montant moyen	Variation par rapport à 2019
		Min	Max	Min	Max		
Personnel	268	271	273	274	278	276	8
Santé	127	130	132	133	137	135	8
Social	183	186	189	189	195	192	9
Formation	64	64	65	65	66	66	2
Transport et trafic	18	19	21	21	23	22	4
Théâtre du Jura				1.5	1.5	1.5	1.5
Principales évolutions des charges							32.5
Revenus fiscaux	354	342	346	343	351	347	-7
Revenus de transfert	398	394	398	394	399	397	-1.5
Principales évolutions des revenus							-8.5
Déficit	4					45	41

Delémont, le 12 février 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat


Gladys Winkler Docourt